Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260828-2026050-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

L'an deux mil vingt six
le 28 août à 20h30
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 août 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Anthony ROLLAND, Joël MAGUER, Amélie ALBERT, Evelyne BONNARD, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.

ABSENTS : Laurence LE BOZEC.

PROCURATIONS : Aurélien LE BEC donne procuration à Paul COZIC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gurvan LOLLIEROU est élu secrétaire de séance.

Délibération 2026/050 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2026

Rapporteur : Monsieur Paul COZIC

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2026 a été transmis à l'ensemble des élus du présent conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal de la séance du 12 juin 2026.

Fait à Roudouallec, le 28 août 2026
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance
Gurvan LOLLIEROU

Le Maire
Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)